



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Etat d'avancement du plan communal de sauvegarde

DEL-2014-137

Numéro de la délibération : 2014/137

Nomenclature ACTES : Autres domaines de compétences, autres domaines de compétences des communes

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 01/12/2014

Date de convocation du conseil : 25/11/2014

Date d'affichage de la convocation : 25/11/2014

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Emilie CRAMET

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, M. Jean-Pierre DUPONT, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Véronique LE BOURJOIS, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, Mme Soizic PERRAULT, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉRAN, M. Yvon PÉRESSE, M. Alain PIERRE, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Faten ARAB-JAZIRI par Mme Laurence LORANS, M. Hervé JESTIN par M. Michel JARNIGON, M. Eddy RENAULT par Mme Soizic PERRAULT

Etat d'avancement du plan communal de sauvegarde

Rapport de Christophe BELLER

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile institue dans son article 13 le plan communal de sauvegarde (PCS).

Le décret d'application n°2005-1156 du 13 septembre 2005 en précise le contenu et stipule notamment que « le PCS définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus... ».

Nous prévoyons de conclure sous 2 mois l'élaboration de ce plan communal de sauvegarde qui comporte 7 parties :

Généralités et Connaissance des risques

- 1- informations générales
- 2- Présentation de la commune

Guide opérationnel

- 3- L'alerte
- 4 - L'organisation de la cellule de crise
- 5- le recensement des moyens
- 6- l'annuaire opérationnel
- 7 - les annexes

Et fera l'objet d'une communication en direction de la population selon des modalités qui seront définies par la commission information et communication.

D'ores et déjà, le degré d'avancement du plan permet de pallier à un certain nombre de situations, notamment au travers du protocole d'intervention en cas d'inondations, qui fera l'objet d'une communication spécifique à l'attention des riverains les plus exposés

Nous vous proposons:

- De prendre acte de l'avancement des travaux d'élaboration du plan communal de sauvegarde de la Ville de Pontivy et de sa mise en œuvre par voie d'arrêté sous 2 mois

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 2 décembre 2014

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**